



Remplacement

Programme 2014-2020

Une action du PRDAR financée par

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité



Qu'est-ce que le PRDAR ?

Un cadre national

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, grâce aux fonds CASDAR (Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural ») finance un Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) dont le Programme Régional (PRDAR) constitue la déclinaison en région.

Un programme régional

Un contrat d'objectifs conclu entre l'APCA et le Ministère constitue le cadre de référence à partir duquel les Chambres d'agriculture de Normandie ont élaboré et conduisent les actions du PRDAR 2014-2020. Il définit leurs engagements :

- Une priorité donnée à l'innovation
- L'accompagnement de la triple performance
- La diffusion des connaissances
- Le renforcement des partenariats avec la recherche, les instituts techniques, les autres organismes de développement, les établissements de formation.

Le PRDAR normand 2014 - 2020

Un programme décliné en 10 actions et un Projet Pilote Régional (PPR)

Ces actions, élaborées au début de la programmation et issues d'une concertation régionale répondaient à la fois à des priorités régionales ainsi qu'aux priorités définies par le MAA.

Un pilotage

- Stratégique via la COREAMR (Commission régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural)
- Professionnel via le Comité Stratégique Opérationnel IRD (CSO IRD) et le Comité de Concertation IRD (CC IRD)
- Opérationnel via la Cellule Ingénierie de Projets (CIP) de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

Des acteurs

Porté par les Chambres d'agriculture de Normandie, le PRDAR est mis en œuvre avec l'ensemble des partenaires régionaux du développement agricole.

Un cofinancement par

- Les Chambres d'agriculture elles-mêmes
- Les Collectivités territoriales (la Région et les Départements)
- Des financeurs sur des projets spécifiques (Union Européenne, Agences de l'Eau, ADEME...)

Le PRDAR 2014 - 2020 en chiffres

Un programme qui représente en moyenne annuelle sur la période 2014-2020, 4,2 M€ de dépenses. Financé à hauteur de 2.2 M€ de CASDAR, il a mobilisé en moyenne 44 ETP par an (120 collaborateurs).

Répartition du financement CASDAR par AE sur 2014-2020



- Hommes et métiers • 5 %
- Stratégie et pilotage d'entreprise • 18 %
- Vers plus d'agro-écologie • 17 %
- Performance en agriculture biologique • 7 %
- Remplacement • 4 %
- Agro-écologie : accompagner le changement vers la triple performance • 12 %
- Biomasse et énergie • 2 %
- Énergie VANA • 3 %
- Agriculture et élevage de précision • 7 %
- Agroalimentaire et proximité • 10 %
- Dynamique agricole sur les territoires à enjeux • 10 %
- Gouvernance du programme • 5 %

Édito

La valorisation des travaux d'innovation, de recherche et de développement et l'utilisation de leurs résultats au sein du plus grand nombre des exploitations constituent des enjeux majeurs pour nous aider à relever ensemble les nombreux défis qui se présentent à notre agriculture.

Le Programme Régional de Développement Agricole et Rural n'échappe pas à cette nécessité de toujours plus communiquer sur les travaux, et surtout leurs résultats, afin de garantir cette diffusion et cette valorisation auprès du plus grand nombre.

C'est dans cet esprit qu'a été mise en place notre collection de fiches Capitalis'action qui permettent de prendre connaissance, grâce à document rapide à lire (un simple recto-verso), de plus de 75 projets remarquables, et de disposer des contacts pour aller plus loin.

C'est toujours dans cet esprit que nous vous proposons aujourd'hui une sélection des réalisations qui nous semblent les plus significatives, et cela pour chacune des 10 actions de ce programme.

Je vous souhaite une bonne découverte de cette sélection, et vous donne rendez-vous, si vous souhaitez aller plus loin, à l'occasion de l'une des nombreuses opérations que nous organisons sur le terrain : forums, journées techniques, portes ouvertes, démonstrations...

Gilles LIEVENS

Président Innovation - Recherche - Développement
des Chambres d'Agriculture de Normandie

AE09

Remplacement

Pourquoi cette action ?

Le remplacement des chefs d'exploitation est un véritable enjeu afin de leur permettre d'exercer leur métier en toute sérénité au regard de leurs attentes sociales et des exigences économiques de leur profession. Le remplacement contribue également à sécuriser le fonctionnement des exploitations notamment en incitant les agriculteurs à prendre part aux actions et formations en lien direct avec le développement agricole et rural de leur territoire et en assurant une continuité de l'activité en cas de maladie, accident, décès, congé maternité ou paternité ou vacances.

Que cherchait-on à obtenir ?

- Des agriculteurs qui se forment et développent leur compétences avec l'esprit serein grâce au remplacement
- Des services de remplacement structurés, organisés pour répondre aux besoins des exploitations
- Des jeunes agriculteurs informés sur les possibilités de remplacement
- Des agents de remplacement compétents et disponibles pour remplacer les agriculteurs

Objectifs et principales réalisations

/ 1 / Finaliser l'organisation du réseau et dynamiser l'échelon régional

- Organisation régulière de Comités techniques et Conseil d'administration
- Mise en place d'outils régionaux : catalogue formation, journée des agents, outil de communication
- Mise en place de partenariat : CRIEL, Groupama, Crédit Agricole, Les Prés Rient Bio...
- Achat de matériel et d'équipements pour les agents en commande mutualisée

/ 2 / Répondre aux besoins de remplacement au regard des évolutions économiques, techniques, sociales de la profession agricole

- Demande en forte croissance mais difficulté à répondre aux demandes faute de main d'œuvre suffisante
- Remplacement pour formation et développement agricole connu et globalement bien utilisé sauf en période de Covid

/ 3 / Sensibiliser les futurs exploitants et salariés aux valeurs du remplacement

- Réelle prise de conscience des acteurs agricoles et des filières de transformation et des consommateurs des difficultés liés à l'astreinte et nécessité de remplacer les agriculteurs
- Nombreux partenariats qui ont permis de faire connaître les services de remplacement auprès des agriculteurs et de salariés (Faire Bien, intervention OPA et syndicat, forums...)

/ 4 / Simplifier les tâches administratives des services de remplacement

- Déploiement de DEMETER sur l'ensemble du territoire
- Harmonisation des pratiques
- Économie d'échelle et sécurisation des pratiques

/ 5 / Promouvoir les métiers et recruter les futures générations d'agriculteurs

- Création de la pépinière Faire Bien avec Les Prés Rient bio et le CFPPA de Coutances
- Intervention dans les centres de formation et salons, forums
- Organisation de POE collective et CQP pour former au métier d'agent de remplacement

Sommaire

Installation et remplacement : le pari gagnant !	p06
CQP Agent de remplacement	p08
Livret d'accueil Agent de remplacement	p10
Faire bien : 7 jours de remplacement pour les producteurs de lait bio	p12
La départementalisation des services de remplacement : une solution à la problématique du non-renouvellement des responsables professionnels ?	p14
Sécuriser les exploitations avec un contrat d'assurance collectif Remplacement pour maladie et accident	p16

L'objectif

Sensibiliser les jeunes agriculteurs au remplacement et aux aides possibles.

Sécuriser les exploitations en se protégeant des coups durs, sécuriser les projets en adoptant une organisation du travail tenable et viable dès l'installation.

Le public

- Exploitants agricoles récemment installés
- Porteurs de projet

Le projet

Le projet est né d'un constat alarmant, les porteurs de projet et agriculteurs récemment installés sont soucieux d'assurer et de garantir leurs matériels et leurs cultures mais rarement leur santé ! En effet, de moins en moins de jeunes adhèrent au service de remplacement et ni ne se font remplacer. La taille des sociétés agricoles, qui permet de se remplacer entre associés explique en partie ce constat mais il apparaît clairement que le manque d'information, l'absence de supports spécifique à ce public et les passerelles entre acteurs de l'installation et service de remplacement soit en cause.

Le projet a permis de :

- Moderniser l'image des services de remplacement et proposer une offre de service plus adaptée aux jeunes installés et à leurs besoins
- Créer une campagne de communication spécifique aux jeunes en parcours à l'installation ou agriculteurs récemment installés afin qu'ils y trouvent les détails sur le remplacement : le fonctionnement, les motifs de remplacement, les contacts le prix et les aides possibles en Normandie.

Dynamiser les relations entre les acteurs et remobiliser les partenaires sur la nécessité de sécuriser son projet en adhérant au service de remplacement dès l'installation. Les PAI, les chambres d'agriculture et Jeunes agriculteurs sont les principaux relais en région.

Une action
du PRDAR
financée par

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



Avec le soutien :



Les chiffres clés

5000 flyers

200 affiches

En image



service de remplacement
(Normandie)

Installation et remplacement : le pari gagnant !

Combien ça coûte ?

En Normandie le coût moyen d'une journée de remplacement est de 70 €. Il y a de légère différence d'un service à l'autre en fonction des tra fonctionnements.

Les aides*

Pour quel motif	Montant de l'aide
Formation et développement agricole Un remplacement pour formation professionnelle de courte durée et de développement agricole dont le remplacement se fait le jour ou dans les 3 mois qui suivent l'absence. L'aide est limitée à : <ul style="list-style-type: none"> de 12 jours/an pour les exploitants de - 40 ans en formation (10 jours/an pour les autres). 10 jours/an pour le développement agricole. 	Cette aide est de 70 € de remplacement et par jour.
Mandats syndicaux Un remplacement nécessaire par des mandats syndicaux liés à des activités départementales ou nationales. Chaque syndicat est attributaire d'un nombre de jours d'aide en fonction des résultats aux élections Chambre.	Le nombre de jours et le montant de l'aide est connu de chaque syndicat.
Congés Un remplacement pour congés, dans la limite de 14 jours par an. Cette mesure est inscrite dans le cadre des aides "soi-même".	Créée d'impôt de 50 % de votre remplacement.
Congés Maternité et paternité Lors d'une naissance, l'agriculteur(trice) perçoit une allocation de remplacement : <ul style="list-style-type: none"> pour la maman - jusqu'à 16 semaines de remplacement (10 pour une adoption), auxquelles peuvent s'ajouter des semaines pour repos supplémentaires. pour le papa - 11 jours consécutifs à prendre dans les 4 mois suivant l'accouchement. 	Prise en charge à 100 % (1 avec 2 honoraires convenus) sensible et climat.
Maladie, Accident Un contrat d'assurance préférentiel est proposé. Il permettra de prendre en charge l'essentiel des coûts liés au remplacement.	En fonction du contrat souscrit (base / intermédiaire / plus) les indemnités journalières reversées sont plus ou moins importantes (de 52 à 75 € / JOUR).

A savoir
 En Normandie devenir adhérent et se faire remplacer régulièrement permet de cumuler des points et prétendre à la majoration de votre DJA. Organisme et le climat permettent ainsi en charge une partie de la cotisation de l'Assurance collective remplacement des nouveaux installés.

* Les aides sont susceptibles d'évoluer en cours d'année. Vérifiez vos droits auprès de votre service de remplacement.

En savoir plus

Le projet

Céline MAROCHIN - Chambre régionale d'agriculture de Normandie

02 31 47 22 84 – celine.marochin@servicederemplacement.fr

L'action AE01 « Hommes et métiers » du PRDAR Normand

Céline MAROCHIN - Chambre régionale d'agriculture de Normandie

02 31 47 22 84 – celine.marochin@normandie.chambagri.fr

Le PRDAR Normand 2014-2020.

La triple performance au service d'une agriculture durable.

A découvrir sur www.chambre-agriculture-normandie.fr

L'objectif

Organiser une formation CQP agent de remplacement pour former et qualifier des demandeurs d'emploi.

Recruter des candidats, positionner leurs compétences, évaluer leur progression et accompagner leur insertion professionnelle.

Le public

- Demandeurs d'emploi

Le projet

La formation qui permet d'obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle Agent de remplacement n'avait pas été ouverte depuis plusieurs années. La CPRE qui délivre le certificat, le centre de formation de Montebourg, la Région qui indemnise les stagiaires et les services de remplacement se sont mobilisés pour proposer cette formation et permettre à des demandeurs d'emploi de se reconverter en agriculture.

Le projet consiste à

- organiser des informations collectives avec Pole emploi et AFPA transition et évaluer les motivations des candidats.
- Positionner leurs aptitudes par des mises en situation dans un environnement agricole
- Les encadrer et les tutorer pendant leur période en entreprise, c'est-à-dire dans les services de remplacement (chaque stagiaire intervient sur 3 exploitations pendant sa formation)
- Les évaluer en entreprise et lors du jury d'examen
- Les accompagner dans leur recherche d'emploi ou leur prise de poste dans les services de remplacement

La formation dure 8 mois dont 4 en entreprise et s'articule autour de

3 modules de troc commun : Spécificités du métier d'agent de remplacement, Conduite et entretien des machines agricoles, Sécurité des personnes, des biens et de l'environnement

4 modules de spécialisation : Spécialisation Bovins lait Traite, Alimentation, Soins aux animaux, Reproduction

1 module au choix : Elevage porcin reproduction ou Elevage porcin maternité ou Cultures

Une quinzaine de personnes se sont dites intéressées par la formation, 9 stagiaires se sont inscrits, 2 ont abandonnée en cours, 6 ont trouvé un emploi dans les services de remplacement ou dans une exploitation agricole, 1 a poursuivi sur une autre formation en transformation fromagère.

En France, la Normandie est la seule région à conduire ce dispositif avec les services de remplacement

Une action
du PRDAR
financée par

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Les chiffres clés

8 mois de formation

9 stagiaires, **6** en emploi et **1** en formation

En image

Agent de service de remplacement

Le Conseil Régional de Basse Normandie propose une formation qualifiante rémunérée sur le métier d'Agent de Service de Remplacement dans le cadre du dispositif - Une FORMation, un @Mploi -

De nombreuses entreprises de la Manche, du Calvados et de l'Orne vous attendent !

14 places à pourvoir en formation

Profil

Vous aimez :

- Vous adapter
- Rendre service
- La polyvalence
- L'autonomie et le rigueur

Vous avez :

- Les bases en français et mathématiques
- Une connaissance du milieu agricole ou une motivation à y travailler
- De la disponibilité et de la mobilité

Information collective et tests de recrutement
Jeudi 17 décembre à 10h (accueil dès 9h30)
Au CFPA Montebourg

Apporter son CV

En savoir plus

Le projet

Céline MAROCHIN – Service de remplacement Normandie

02 31 47 22 84 - celine.marochin@servicederemplacement.fr

L'action **AE09** « Remplacement » du PRDAR Normand

Céline MAROCHIN - Chambre régionale d'agriculture de Normandie

02 31 47 22 84 - celine.marochin@normandie.chambagri.fr

Le PRDAR Normand 2014-2020.

La triple performance au service d'une agriculture durable.

A découvrir sur www.chambre-agriculture-normandie.fr

L'objectif

Accompagner la prise de fonction des agents de remplacement et faire connaissance avec les méthodes de travail et l'environnement professionnel du service de remplacement.
Sécuriser l'intervention des agents de remplacement et garantir la bonne réalisation de la mission.

Le public

- Agent de remplacement

Le projet

L'intégration des agents de remplacement est un élément clé de la réussite du remplacement. Les agents interviennent pour des missions ponctuelles ou longues, ils doivent assurer des missions complexes et endosser des responsabilités lourdes dans des situations parfois graves (décès, accidents...). Il est important de bien les accueillir, les informer et les préparer à leur mission. Le livret d'accueil a été créé pour répondre à ce besoin. Il est composé d'une chemise cartonnée comprenant les informations générales relatives :

- Au fonctionnement et aux valeurs des services de remplacement
- A la sécurité des agents
- Aux engagements et devoirs des parties prenantes (agents, service de remplacement, adhérents)
- Aux conditions de réussite du remplacement

Cette chemise comprend également des documents personnalisés ou spécifiques au territoire d'intervention comme :

- Le contrat de travail
- Le mode d'emploi du contrat de travail CDD
- La déclaration préalable à l'embauche
- Le règlement intérieur du service local
- La convention collective
- L'organigramme des interlocuteurs spécifiques ;
- La fiche de présentation de l'activité du Service de Remplacement local ou départemental
- Les contacts des différents Service de Remplacement locaux
- La fiche explicative de l'assurance complémentaire de santé
- Le livret d'informations complémentaire santé GROUPAMA
- ...

En Normandie, 3 000 livrets d'accueil ont été imprimés dans le cadre de cette action.

Une action
du PRDAR
financée par

Les chiffres clés

3 000 livrets d'accueil

1 498 agents de remplacement dont **139 CDI**

En image

EN QUALITÉ DE SALAIRE, VOUS BÉNÉFICIEZ :

- Des prestations de la MSA,
- De la protection sociale complémentaire,
- Des droits à la formation professionnelle.

VOUS DEVEZ :

- Respecter les congés relatifs à la mission, harmonisés par l'ajustement du travail.
- Vous rendre à la visite médicale à chaque conclusion de la MSA,
- Être en accord de travail avec le prestataire (signature et mise à jour de votre carte de travail).
- Être en accord de travail ou de stage avec l'employeur afin d'établir le document d'accord.
- Présenter l'ensemble de vos titres et tous droits.
- Respecter la durée du travail définie dans votre contrat de travail et les horaires de travail convenus avec l'employeur.
- Justifier toute absence dans un délai de 48 heures.
- Être en contact régulier à l'exception de ceux qui sont exemptés du décompte de votre mission (partenaires, agriculteurs, ...).

POUR UN REMPLACEMENT RÉUSSI :

- Effectuez votre prestation l'habilitation. Des principes généraux, les modalités, ...
- Effectuez une visite des lieux pour apprécier l'environnement et les besoins de l'emploi.
- Précisez l'importance de l'organisation et des méthodes de travail de l'employeur.
- Mettez les choses particulières attachées à l'agriculture.
- Précisez l'importance du matériel et plus particulièrement du mode d'utilisation.
- Précisez bien le temps de conduite le permis de conduire et d'approvisionnement des produits, de l'achat des produits (les documents de travail, les numéros de permis, ...).
- Être en contact régulier avec l'agriculteur pendant la mission.
- Respecter les horaires de travail et les conditions de travail.
- Être en contact régulier avec le prestataire et les services de remplacement.

BIENVENUE AU SERVICE DE REMPLACEMENT

Une bonne communication est la garantie d'un remplacement réussi !

service remplacement
www.servicederemplacement.fr

service - remplacement

Votre métier : AGENT DE REMPLACEMENT

En savoir plus

Le projet

Céline COLLET - Service de remplacement Normandie

02 31 47 22 84 - celine.marochin@servicederemplacement.fr

L'action **AE09** « Remplacement » du PRDAR Normand

Céline COLLET - Chambre régionale d'agriculture de Normandie

02 31 47 22 84 - celine.collet@normandie.chambagri.fr

Le PRDAR Normand 2014-2020.

La triple performance au service d'une agriculture durable.

A découvrir sur www.chambre-agriculture-normandie.fr

L'objectif

Améliorer la qualité de vie des éleveurs en leur permettant de prendre 7 jours de congés
Conforter des emplois et les rendre plus attractifs
Créer une émulation entre les éleveurs bio et leurs besoins de remplacement
Engager un travail de promotion, de formation et de mise en relation entre demandeurs d'emploi, jeunes en formation, agents de remplacement et cédants en recherche de candidats.

Le public

- Eleveurs laitiers Bio
- Agents de remplacement
- consommateurs

Le projet

Les services de remplacement ont été sollicités par Les Prés Rient Bio qui commercialise la marque Faire Bien pour travailler sur la qualité de vie et le renouvellement des éleveurs bio en Normandie.

La marque de produits laitiers bio Faire Bien, est née d'un constat préoccupant : près d'un tiers des éleveurs laitiers de la région normande va partir à la retraite d'ici 5 à 10 ans. Pour que la relève soit assurée et que les yaourts soient toujours fabriqués avec du lait bio normand, elle a décidé de reverser 5% de son chiffre d'affaires pour financer des actions pour pérenniser le métier d'éleveur.

La première mesure mise en place : financer 7 jours de remplacement aux éleveurs partenaires. Le Service de remplacement Normandie leur envoie un chéquier de 7 bons, soit 7 journées de remplacement par an utilisables pour tout motif. Il n'y a aucun coût pour les éleveurs ; tout est pris en charge par Les Prés Rient Bio.

Cette initiative est inédite en Normandie, elle a été lancée en novembre 2018 et au 31 décembre, 77% des bons de remplacement avaient été utilisés.

Le dispositif se veut souple avec la possibilité d'utiliser les journées de remplacement à l'unité ou consécutivement. Au-delà du temps libre qui est offert, c'est tout un raisonnement autour de l'organisation du travail et de la délégation qui est encouragé. Un moyen de sensibiliser à la gestion des risques et à la nécessité de sécuriser son activité en s'appuyant sur une ou plusieurs personnes qui connaissent l'exploitation et son fonctionnement.

En 2019 l'action est reconduite et renforcée avec pour objectifs : remplacer et renouveler. Elle mise sur la formation des jeunes éleveurs motivés, aptes à effectuer des remplacements et potentiels candidats à l'installation dans les années futures. L'intérêt est double.

Pour les jeunes, c'est :

- une excellente formation au contact des éleveurs bio de Normandie
- une opportunité pour développer leurs compétences et acquérir de l'expérience

Pour les éleveurs confirmés c'est :

- l'assurance de trouver un agent de remplacement pour les suppléer pendant leurs absences
- un support technique de qualité et de confiance
- la satisfaction de transmettre un métier et d'aider à pérenniser la filière laitière bio
- plus de temps de libre et de sérénité

Une action du PRDAR financée par

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



Avec le soutien :



Les chiffres clés

7 jours de remplacement financés par la laiterie

179 jours de remplacement réalisés et **27** bénéficiaires

77% d'utilisation en 2 mois

En image

FAIRE BIEN & **service de remplacement Normandie**

UNE INITIATIVE INÉDITE «MADE IN» NORMANDIE

Les produits laitiers bio & solidaires

La Normandie c'est là !

LE SAVIEZ-VOUS ?

- En Normandie **1/3** des éleveurs normands part à la retraite d'ici 2025
- 2** reprises pour 3 départs
- Le nombre de producteurs de lait a diminué de **20%** en 9 ans

NOS SOLUTIONS :

- Rendre le métier d'éleveur laitier bio attractif grâce à 7 jours de remplacement par an pour les 40 éleveurs partenaires
- Pérenniser le métier d'éleveur laitier bio à travers un programme spécifique

NOUVEAU Taux d'intérêt de 5% POUR LES ÉLEVÉS BIO DU CHIFFRE D'AFFAIRES POUR RÉPONDRE À LA RELÈVE

Le triple intérêt 1,2,3...

- Pour les éleveurs :**
 - Temps libre
 - Entraide et sérénité
 - Contact avec de potentiels repreneurs
- Pour les agents de remplacement :**
 - Heures de travail supplémentaires
 - Formation de qualité
 - Acquisition d'expérience
- Pour la filière et le territoire :**
 - Création d'emplois
 - Attractivité du métier d'éleveur laitier bio

EXPLICATIONS DU DISPOSITIF

- L'éleveur souhaite se faire remplacer sur son exploitation
- Il fait sa demande au service de remplacement
- L'association met un agent à sa disposition
- Une fois le remplacement fixé, l'éleveur donne les consignes de travail à l'agent
- L'éleveur peut laisser sereinement sa ferme

RÉSULTATS 2018

- Le dispositif de remplacement a débuté mi octobre 2018
- 77%** de nos éleveurs ont été remplacés
- Permi ceux qui ont bénéficié du dispositif, **85%** ont déjà pris leurs **7 jours**
- En tout, **179** jours de remplacement
- 2 CDD** agents de remplacement créés

En savoir plus

Le projet

Céline COLLET – Service de remplacement Normandie

02 31 47 22 84 - celine.marochin@servicederemplacement.fr

L'action AE09 « Remplacement » du PRDAR Normand

Céline COLLET - Chambre régionale d'agriculture de Normandie

02 31 47 22 84 – celine.collet@normandie.chambagri.fr

Le PRDAR Normand 2014-2020.

La triple performance au service d'une agriculture durable.

A découvrir sur www.chambre-agriculture-normandie.fr

L'objectif

Identifier les différents modèles d'organisation permettant de maintenir un service de remplacement sur les territoires malgré le non-renouvellement des dirigeants professionnels

Appréhender les avantages et les inconvénients de différentes formes d'organisation existant en France

Le public

- Responsables professionnels
- Agents administratifs de SR

Le projet

Depuis 2 ans, les services de remplacement de Normandie se questionnent sur le non renouvellement de ses dirigeants. Comme toutes associations, ils sont confrontés à la crise de l'engagement et au manque de vocation des plus jeunes. Ils constatent de plus en plus de clientélisme de la part de leurs adhérents et la perte de valeurs comme l'entraide et la solidarité. Pour trouver une solution à cette situation, ils envisagent réduire la charge administrative qui pèse sur les responsables professionnels investis dans les services de remplacement, les remobiliser sur l'animation locale et mutualiser davantage les travaux de GRH (paie, suivi de contrats, facturation,...) et assurer un meilleur service localement. L'une des solutions envisagées est la départementalisation de tout ou partie des services de remplacement. Pour comprendre le fonctionnement d'un service de remplacement départementalisé et les étapes qui ont permis d'atteindre ce niveau d'organisation, le service de remplacement de Normandie a suivi un séminaire de 4 jours sur ce sujet.

Le programme du séminaire comprenait :

- Une journée de préparation en Normandie avec les Présidents des SR de chaque département ainsi que des membres du Conseil d'Administration. L'objectif était de formaliser les besoins, le caractère d'urgence et les motivations de chaque territoire
- Un voyage d'étude à Clermont-Ferrand avec un retour d'expérience du SR63 dont la gestion est départementalisée depuis 2000 et qui a mis en place des GUV (groupements d'utilisateurs volontaires) et un fond de promotion et un fond social lors de la dissolution des anciennes structures locales.
- Une intervention du SR35, dont l'organisation s'appuie sur un service de remplacement départemental avec des agents de remplacement « volants » pour couvrir des zones blanches et des services locaux pour les territoires les plus dynamiques.

Aujourd'hui, le travail continue localement avec des avancées rapides dans certains départements comme notamment la Seine-Maritime qui se structure autour d'un service unique à l'échelle du département avec des fusions absorptions de services locaux. D'autres étudient différentes alternatives et travaillent sur leur schéma de gouvernance ou stratégique ainsi que la construction d'un nouveau projet associatif pour attirer de nouveaux candidats.

Une action
du PRDAR
financée par

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



Les chiffres clés

61 associations de remplacement en Normandie

70% des présidents de SR normands devront passer le relais sous 3 ans

6 500 exploitations adhérentes et **1 600** agents de remplacement sont concernés en Normandie

En image

12-18 JUILLET 2019
AU FIL DE LA SEMAINE

Gestion départementalisée des services de remplacement

ORGANISATIONS AGRICOLES
Le service de remplacement de Normandie sous l'égide des cinq fédérations départementales s'est rendu en Auvergne pour découvrir l'organisation du SR du Puy de Dôme. L'objectif pour la délégation normande, comprendre le fonctionnement entre Schémas local et départemental, le fonctionnement de la gestion départementalisée et identifier les leviers.

Anticiper l'avenir et optimiser les services de remplacement en Normandie
A l'origine de ce séminaire, le directeur de renouveau des dirigeants agricoles et le directeur de soutien des pratiques SR en Normandie. En effet, les services de remplacement en Normandie sont constitués de 5 fédérations départementales dont une seule est départementalisée (le Puy de Dôme). Les 4 autres restent au niveau de 8 à 20 associations locales. Le séminaire, la veille, des présentations et la rencontre avec les agriculteurs ont permis d'identifier les besoins et les attentes. Mais les conseils d'administration et les bureaux de ces associations à assurer en permanence à l'avenir des jeunes bénévoles, qui ont des capacités, l'absence de salariés et la difficulté de recruter des bénévoles. Les services de remplacement doivent être en mesure de répondre à ces besoins.

Une journée d'échanges avec l'équipe du Puy de Dôme
La journée a permis de découvrir le fonctionnement du service de remplacement du Puy de Dôme, qui est entièrement départementalisé. Les échanges ont permis d'identifier les leviers et les défis de la gestion départementalisée.

Le séminaire de l'agriculture et du futur
Pour compléter les échanges, les agriculteurs normands ont été invités à participer au séminaire du Puy de Dôme à la fin de la semaine. Les échanges ont permis d'identifier les leviers et les défis de la gestion départementalisée.

Témoignage
L'association normande de remplacement agricole a été invitée à participer au séminaire du Puy de Dôme. Les échanges ont permis d'identifier les leviers et les défis de la gestion départementalisée.

La délégation normande dans le Puy de Dôme
La délégation normande a été invitée à participer au séminaire du Puy de Dôme. Les échanges ont permis d'identifier les leviers et les défis de la gestion départementalisée.

Oliver Doucet
SRAC DE NORMANDIE



En savoir plus

Le projet

Céline COLLET – Service de remplacement Normandie
02 31 47 22 84 - celine.marochin@servicedereplacement.fr

L'action AE09 « Remplacement » du PRDAR Normand

Céline COLLET - Chambre régionale d'agriculture de Normandie
02 31 47 22 84 - celine.collet@normandie.chambagri.fr

Le PRDAR Normand 2014-2020.

La triple performance au service d'une agriculture durable.

A découvrir sur www.chambre-agriculture-normandie.fr

L'objectif

Conduire une concertation avec Groupama et l'ensemble des services de remplacement de la région afin de proposer un contrat d'assurance collectif à un tarif abordable, harmonisé sur le territoire et offrant des garanties permettant de pérenniser une exploitation en cas de maladie ou d'accident du chef d'exploitation

Le public

- Exploitants agricoles

Le projet

Groupama et les Services de remplacement sont partenaires et proposent un contrat d'assurance collectif remplacement pour les agriculteurs depuis de nombreuses années. Cette assurance permet de financer une partie du remplacement suite à un accident, une maladie mais aussi un décès. Il est souscrit par plus de 2700 exploitants en Normandie. Suite à la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA), les services de remplacement ne sont plus autorisés à gérer les contrats d'assurance, c'est donc l'occasion de toiletter le contrat, de revoir les conditions et de faire évoluer sa promotion sur le territoire. Ce projet est placé sous le signe d'une harmonisation regroupant les 8 départements relevant de Groupama Centre Manche (Orne, Sarthe, Mayenne, Manche, Calvados, Seine-Maritime, Eure et Eure-et-Loir) et du renouveau avec une refonte complète des garanties. Le travail a été conduit par groupe thématique :

Nombre du groupe	Travaux conduits
Harmonisation des garanties	Elargir les garanties afin de couvrir les sinistres les plus dommageables pour la pérennité des exploitations et élaborer une grille tarifaire avec paliers permettant à toutes les exploitations d'y souscrire
Renouvellement et attractivité	Faciliter l'adhésion des jeunes agriculteurs au service de remplacement Faire connaître le contrat auprès des jeunes agriculteurs
Communication	Créer des outils de communication clairs et efficaces Informers sur les changements pour limiter les résiliations Capter de nouveaux publics
Outils et Process	Former les conseillers sur les modalités du nouveau contrat Etablir une organisation pour fluidifier le suivi des adhésions, des appels à cotisations, des sinistres et des indemnisations

En raison de la crise sanitaire la quasi-totalité des travaux ont été conduit en visioconférence ce qui n'a pas facilité la tâche. Néanmoins, il a été réalisé dans les temps et permis des évolutions majeures sur :

- **La durée d'indemnisation pour un même évènement** : 300 jours à la carrière
- **La durée d'indemnisation en cas de décès** : 180 jours
- **La Prise en compte d'une garantie « accompagnement enfant malade »**
- **La prise en charge des maladies de groupe** (rachis, arthrose, varice, dépression, hernie,...)
- **Des réductions jeunes agriculteurs plus avantageuses** : 5 années de réduction allant de 50 % à 10%
- **Un weekend de remplacement offert aux jeunes agriculteurs**

Une action
du PRDAR
financée par

Avec la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASSIAR



En partenariat :



Les chiffres clés

2 700 Adhérents au contrat d'assurance

1 nouveau contrat harmonisé en 2021

Plus de **400** exploitants normands remplacés par an grâce à ce contrat

En image

SERVICE DE REMPLACEMENT

ÊTRE ADHÉRENT DU SERVICE DE REMPLACEMENT

Suite à un accident ou une maladie, vous pouvez être en arrêt de travail pendant une période plus ou moins longue. Votre exploitation peut en souffrir. En adhérent au Service de Remplacement, il peut vous fournir un remplaçant salarié agricole, afin de poursuivre votre activité en votre absence.

Les + du contrat Service de Remplacement

- Durée d'intervention**
 - 200 jours pour un même événement sur la carrière
 - 100 jours suivant le décès
- Franchise**
 - Accident / Maladie intervention dès le 6^{ème} jour
 - Décis à compter du 1^{er} jour
- Âge de souscription**
 - 18 à 59 ans
- Intégration de l'adhésion**
 - Droits de congé non accordé
 - Maternité
 - Accompagnement enfant malade
- Preuve de solvabilité**
 - Réductions tarifaires
 - Questionnaire médical simplifié

Des formules au choix

Répondez aux besoins de vos sociétaires étant l'une de nos exigences quotidiennes, nous vous proposons un large choix de formules d'indemnités journalières pour maintenir votre activité en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou encore de décès.

Pour plus d'informations ou demande de devis, veuillez :

- ☎ Contacter votre conseiller Groupama
- 🌐 Consulter la site internet "Service de remplacement" sur groupama.fr

ÊTRE AGENT DE REMPLACEMENT

Être agent de remplacement permet de travailler en agriculture dans un cadre salarié, en lien direct avec des agriculteurs, tout en bénéficiant des avantages collectifs d'une entreprise.

Toutefois, 21 ans, agent de remplacement depuis 2 ans.

Si au-delà de posséder les compétences techniques nécessaires, vous :

- Aimez le **changement**
- Savez vous **adapter**
- Êtes **réactif**
- Savez travailler en **autonomie**
- Savez **gérer** votre temps
- Organisez votre travail

N'ATTENDEZ PLUS, devenez agent de remplacement !

GROUPAMA CENTRE MANCHE À VOS CÔTÉS

service de remplacement

Groupama CENTRE MANCHE
la vie au travail

En savoir plus

Le projet

Céline COLLET – Service de remplacement Normandie

02 31 47 22 84 – celine.marochin@servicederemplacement.fr

L'action **AE09** « Remplacement » du PRDAR Normand

Céline COLLET - Chambre régionale d'agriculture de Normandie

02 31 47 22 84 – celine.collet@normandie.chambagri.fr

Le PRDAR Normand 2014-2020.

La triple performance au service d'une agriculture durable.

A découvrir sur www.chambre-agriculture-normandie.fr

AE01

Hommes et métiers

AE07

Dynamique agricole
sur les territoires à enjeux

AE02

Énergie et valorisation
agricole non alimentaire

AE08

Performance en
agriculture biologique

AE03

Agriculture et élevage
de précision

AE09

Remplacement

AE04

Agroalimentaire
et proximité

AE10

Gouvernance du programme

AE05

Stratégie et pilotage
d'entreprise

AE11

Agro-écologie :
accompagner le changement
vers la triple performance

AE06

Vers plus d'agro-écologie

Une action du PRDAR financée par



Ses partenaires



normandie.chambres-agriculture.fr